****

**Cadrage du module changement de contexte 2020-2021**

**1- Le cadrage académique**

- Pour les 1er et 2nd degrés, la Rectrice envoie un courrier à tous les chefs d’établissement et les inspecteurs pour prévenir les établissements et les écoles de la mise en place du dispositif.

Ce courrier permet d’informer tous les acteurs, des « mouvements » possibles de nos stagiaires dans ce dispositif. Le responsable de DU tient sous sa responsabilité les tableaux de suivi de ce module.

**2- L’organisation générale de la formation**

- elle est sous la responsabilité du responsable du DU.

- Une fiche de suivi est mise en place pour chaque stagiaire ou pour un regroupement de stagiaires.

-la période de mise en oeuvre du module est mai/juin

**3- Le cahier des charges :**

- Il n’y a pas d’évaluation spécifique, on reste un cadre formatif

-chaque stagiaire doit recevoir une fois un ou plusieurs stagiaires, et être mobilisé sur la visite d’au moins 2 contextes différents.

Le stagiaire qui accueille prévoit un programme d’accueil. Il est obligatoire. Il est négocié avec son chef d’établissement/tuteurs/équipe pédagogique ou son directeur d’école/IEN/collègues de travail.

- Ce programme d’accueil peut contenir :

-une ou des visites de classes

- la présentation d’éléments forts du contexte,

-une interaction avec des personnels,

-…

**Perspectives site de l’Ain :**

L’évolution possible de ce module a été expérimenté sur le site de l’Ain en relation avec la DSEDEN. Elle conserve le même objectif - découvrir un nouveau contexte d’enseignement-

L’idée centrale c’est d’élargir l’offre que représente les classes des stagiaires à des classes « spécifiques » offertes par la DSDEN.